



PHILOSOPHIE ET VALEURS DU JARDIN

La Goutte verte ce sont :

- > des lieux de **convivialité, d'échange et de solidarité** ou tout propos vexatoires, injurieux, stigmatisant, infantilisant et de nature à rabaisser un membre de l'association est passible d'exclusion.
- > des lieux **ouverts à toutes et à tous** et ce de manière inconditionnelle (âge, niveau de revenu, religion...).
- > des lieux de **spontanéité, d'expérimentation, de transmission, d'initiative** où les idées, les spectacles, animations et toutes autres activités culturelles et artistiques, les envies de jardinage ou de bricolage de créer, de transformer, avec ses mains, avec sa tête peuvent être exercées librement.
- > des **jardins ! (où l'on respecte l'environnement ! Pas de produits chimiques, ni plastiques à tout va)**. Le végétal y tient une place essentielle, l'un des moteurs de l'association étant de réintroduire des pratiques autour d'un végétal convivial, nourricier, diversifié en ville.
- > des **lieux de bien commun** : les zones partagées, qu'elles soient plantées ou non, s'aménagent et évoluent dans le temps et la concertation. **L'échange se fait de manière constructive pour le bien commun.**

CADRES de vie des jardins de La Goutte verte :

- > Espace, outils, mobilier, etc. sont **partagés**. Pour le bien-être de tous, il est donc indispensable de remettre les choses en place après usage, de veiller à laisser les espaces propres pour tous.
- > Les zones jardinées doivent être respectées (pas de plantation ou de taille de plantes ou d'arrosage excessif).
- > Tout usage du jardin (**jardinage / bricolage / cuisine / farniente**, etc.), dès lors qu'il est compatible avec la philosophie de l'association et avec les autres usages, est autorisé. Nous invitons chacun/e à être **respectueux des usages d'autrui**.
- > Une grande **vigilance** est demandée sur la nourriture : ne pas laisser traîner sur les tables (pour éviter les nuisibles).
- > Sauf exception (**événement / fête**), il est interdit de consommer de l'alcool dans l'enceinte du jardin avant 19h et après 23h.
- > Tout adhérent adulte veille à la sécurité des enfants fréquentant le jardin. Cependant, ces derniers restent sous responsabilité parentale.
- > Il faut savoir que la terre de certains bacs reste celle des espaces de pleine terre précédemment occupés par la Goutte Verte et diagnostiquée comme polluée. Toute consommation des végétaux qui en est issue est réservée à l'appréciation de chacun.

En terme de prévention, les jardiniers sont également invités à faire le rappel de leur vaccin Tétanos.

- > Les jardiniers **transmettent la philosophie du jardin** aux personnes qu'ils invitent, et **veillent** à leur attitude.
- > Les jardiniers sont fortement invités chaque dernier dimanche du mois à **l'espace discussion** nommé également « **Table de paroles** » pour se tenir informé, échanger, décider autour de la vie du jardin et de son organisation, faire part des envies et des choses à entreprendre au nom de cet **espace collectif**.
- > Les jardiniers sont tenus dans la mesure du possible de laisser la porte ouverte du jardin dès lors qu'ils y sont de manière à accueillir autres habitants ou visiteurs.
- > Les jardiniers sont, comme les membres du collège, garants de la bonne vie au jardin, des plantes comme des jardiniers. Ils aident le collège dans la mesure où ils le peuvent dans la gestion de la vie quotidienne et particulière du jardin (voir feuille de route du collège Goutte Verte).

ADHERER à la Goutte Verte en tant que jardinier :

- > Cotisation annuelle libre 5 euros minimum pour les particuliers / 15 euros minimum pour les associations)
- > **L'adhésion permet** :
 - d'avoir un espace individuel à jardiner au sein de l'espace collectif
 - d'obtenir clef ou code du jardin (d'y venir ainsi à loisir)
 - de recevoir l'ensemble des informations vie quotidienne et particulière de la Goutte Verte et de ses jardins
- > **L'adhésion** engage les jardiniers aux points susmentionnés + **à participer de temps à autres à l'ouverture à tous.tes du jardin** (samedi de 16h à 18h et/ou dimanche de 16h à 18h ou autre créneau régulier à proposer)

ADHERER à la Goutte Verte en tant qu' « Ami Goutte Verte » :

- > Cotisation annuelle libre (5 euros minimum)
- L'adhésion permet de recevoir les informations relatives aux événements organisés au(x) jardin(s), marque le soutien à l'objet de l'association et permet de siéger à l'Assemblée Générale.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Nom :

Prénom :

Tél (si tu veux, c'est pratique parfois) :

Mail (si tu veux, pour recevoir les infos) :

Acceptes-tu que tes coordonnées soient communiquées aux autres adhérents ? OUI / NON

Montant de ta cotisation :

Date :

Signature :

Charte de l'association La Goutte Verte 2018

Jardin mobile, passage Boris Vian, **Vergers Goutte d'or** square Alain Bashung, 16 rue de Jessaint,
Le simple jardin 23 Richomme, Paris 18ème